

M Le lien. Mariverain

La balade des gens heureux!

Depuis quelques semaines, les Mariverains voient se promener dans les rues de la Ville des visiteurs enchantés transportés par le tout nouveau baladeur de la Corporation de développement touristique de Sainte-Marie.

Le baladeur est un wagon sur roues de 16 à 20 places tiré par un équipement motorisé. Il part de la Maison du tourisme tous les jours à 10 h, 11 h, 14 h et 15 h. Une balade en soirée est disponible sur demande. Le coût est de 5 \$ par personne, taxes incluses.

Ce projet a été rendu possible grâce à la participation financière de la Ville et de la Caisse Desjardins du Centre de la Nouvelle-Beauce pour un montant de 5 000 \$ chacun pour l'achat des équipements. Les coûts du transport, de la réparation et de la restauration du baladeur (5 000 \$) ont été défrayés par deux intervenants touristiques privés, soit le Motel Invitation Inn et le restaurant Le Victorien.

Pour l'opération du baladeur, la corporation touristique bénéficie d'une subvention de

5 000 \$ du Centre local d'emploi ainsi que des programmes d'emploi pour étudiants qui permettent l'embauche des guides et du conducteur.

Voilà une belle activité dont vous pourrez faire profiter vos invités! Les entreprises sont également invitées à utiliser ce nou-

veau service lors d'une activité corporative. Soyons fiers de notre Ville et n'hésitons pas à la faire visiter!

Denise Germain
Agente de développement
touristique



De gauche à droite : M. Dominique Guay, M. Rosaire Simoneau, Mme Paulette Marcoux, le maire M. Harold Guay, M. Jean-Marc Labbé, Mme Éva Larouche et Mme Denise Germain ont, entre autres, pris part à l'inauguration officielle.

Prochaine réunion du conseil :
le lundi 11 septembre à 20 h

SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30



VILLE DE
SAINTE-MARIE
AU COEUR DE LA RÉUSSITE

www.ville.sainte-marie.qc.ca
387-2301 aux heures de bureau



Les usagers de la Véloroute seront plus en sécurité cette année grâce à la nouvelle collaboration d'un patrouilleur ambulancier paramédic de CAMBI, M. Pascal Jacques, et d'un policier de la Sûreté municipale de la Ville de Sainte-Marie, M. Tommy Bolduc, qui se joignent à notre équipe déjà en place de 16 patrouilleurs bénévoles ainsi que d'un patrouilleur étudiant pour la saison estivale.

Activités autorisées : bicyclette, marche, patin à roues alignées, jogging, fauteuil roulant. Circulation : pour tous, la circulation se fait du côté droit de la piste. La voie de gauche est réservée au dépassement. Les patineurs à roues alignées et les cyclistes doivent circuler à la file. Tout arrêt doit se faire en dehors de la piste. La vitesse maximale est de 30 km/h. Soyez prudents!

Johanne Côté, coordonnatrice
Tél. : 386-2599

Fêtes et festivals, les Mariverains s'impliquent!

Qu'on parle du Festival Sportif, des fêtes de la Saint-Jean ou encore de Gigue en fête, on ne peut que souligner la participation de nombreux bénévoles, sans qui toutes ces activités ne pourraient avoir lieu. Pour Gigue en fête, entre autres, le concours de 250 bénévoles est nécessaire pour assurer le bon déroulement de l'événement. Bravo à toutes les Mariveraines et tous les Mariverains qui donnent du temps sans compter... c'est à travers vous que se reflète le dynamisme de la Ville!

Et les organismes aussi

En guise de reconnaissance envers les bénévoles, la Ville de Sainte-Marie a mis sur

pied la soirée des bénévoles, qui depuis maintenant sept ans rend hommage une fois par année à ces personnes qui donnent leur temps au sein de différents mouvements et organismes. À l'occasion du volet reconnaissance aux organismes de cette soirée qui s'est tenue le 29 juin dernier, le Fleuron mariverain, symbole de l'implication bénévole dans la communauté, a été remis à sept organismes :

Fleuron bleu (10 ans)

Association d'entraide communautaire
La Fontaine
Mme Sylvie Bédard

Festival Gigue en fête
M. Richard Savoie



Mmes Rachel Grenier et Lise Carrier, de Lien Partage, reçoivent un Fleuron rouge des mains de M. Louis Normand et du maire M. Harold Guay.

Fleuron vert (20 ans)

Comité de la Saint-Jean-Baptiste
M. Simon Bolduc

Groupe d'accompagnement Jonathan
Mme Claudine Asselin

Fleuron rouge (30 ans)

Lien Partage
Mme Rachel Grenier, Mme Lise Carrier

Maintien à domicile
Mme Jeannine D. Boutin

Fleuron or (40 ans)

Tournoi de hockey Pee-Wee Lions-Vachon
M. Claude Voyer

**La Maison Pierre-Lacroix a besoin de connaître votre avis sur son avenir.
N'OUBLIEZ PAS de remplir le questionnaire encarté dans la présente édition du Lien mariverain.**

Des partenaires indissociables



Jean-Guy Duquet
Conseiller en urbanisme

Pour poursuivre une tradition amorcée il y a déjà quelques années, les représentants de la Ville, élus et directeurs de service, ont rencontré en juin les principaux intervenants privés en matière de développement résidentiel : propriétaires de terrains, promoteurs et constructeurs.

À cette occasion, le maire a fait un bilan des principaux dossiers récents et a fait part des projets à venir ayant une incidence sur la qualité du milieu offerte aux citoyens :

- la promotion résidentielle via le site Internet de la Ville et le prospectus promotionnel;
- l'implantation du CHSLD;
- les politiques familiale et culturelle ainsi que les programmes d'aide aux bâtiments patrimoniaux;
- l'usine d'eau potable;
- l'aréna;
- le centre-ville devant faire l'objet d'interventions importantes dès l'an prochain;
- la réalisation du projet Château Bellevue;
- la sécurité des piétons et les investissements en matière de trottoirs.

Un échange a eu lieu sur la répartition des coûts du développement entre les promo-

teurs et la Ville lors de la construction des rues.

La Ville a également exposé ses objectifs en matière de qualité des milieux dans les nouveaux développements, tout particulièrement en ce qui touche la préservation du couvert forestier lors de la construction, l'élimination du stationnement en façade pour les constructions multifamiliales, ainsi que l'homogénéité des hauteurs et des types de constructions en bordure des nouvelles rues.

Tous les intervenants se sont montrés favorables à ces orientations qui sont conformes aux attentes des nouveaux propriétaires tant à Sainte-Marie que dans l'ensemble du Québec.

En conclusion, la Ville et les promoteurs sont des partenaires indissociables autant pour offrir des logements aptes à satisfaire divers types de demande que pour assurer le maintien de la qualité des services et de l'environnement.

Redécouvrir la Maison Pierre-Lacroix

La démarche suivie par le comité d'action de la politique culturelle, à la suite de l'inventaire du patrimoine bâti, vise à mettre en valeur les divers bâtiments du territoire mariverain.

La Maison Pierre-Lacroix expose jusqu'à la fin septembre plusieurs photographies de ce patrimoine et souhaite susciter de l'intérêt sur ces richesses locales.

Le comité de gestion de cette résidence ancestrale lance, avec le présent numéro

du Lien mariverain, un questionnaire pour évaluer comment est perçue et connue cette maison de pierres de champs encore debout après tant d'années.

Vous êtes donc invités à compléter le court questionnaire inséré dans la présente édition du Lien mariverain et à le faire parvenir à l'une des adresses indiquées. Vous courez aussi la chance de vous mériter un des prix de participation.

Merci de votre collaboration habituelle.

Téléphones cellulaires et piles rechargeables

Nouveau service de récupération

Il est maintenant possible de disposer de vos vieux téléphones cellulaires et piles rechargeables dans les boîtes prévues à cet effet à la MRC de La Nouvelle-Beauce au 700, rue Notre-Dame Nord, bureau B à Sainte-Marie, ainsi qu'au Centre de récupération et de gestion des déchets de La Nouvelle-Beauce au 10, route Boulet à Frampton.

Le programme s'applique aux piles rechargeables suivantes : piles au nickel-

cadmium (Ni-Cd), petites piles de plomb (Pb) scellées, accumulateurs aux ions de lithium (Li-ion) et accumulateurs à hydrure métallique de nickel (Ni-MH). Veuillez noter que le programme ne s'applique pas aux piles alcalines, non rechargeables ou à l'électrolyte liquide. Celles-ci seront par la suite acheminées à la Société de recyclage des piles rechargeables (RBRC).

Ce service est gratuit et offert à tous les citoyens. Merci de votre collaboration.

Travaux de bouclage



Bruno Gilbert, ing.
Directeur du Service
de l'ingénierie

La Ville, en collaboration avec le promoteur M. Léandre Giguère, a réalisé d'importants travaux de bouclage du réseau d'aqueduc sur le boulevard des Peupliers. En effet, tout ce secteur éprouvait des problèmes de circulation d'eau. Le fait de relier les extrémités de réseaux permet de faire circuler l'eau, en améliore la qualité et augmente par le fait même le débit incendie.

La Ville a profité de l'occasion pour faire construire un passage piétonnier qui pourra aussi servir pour les véhicules d'urgence en cas d'inondations majeures. Quant au promoteur, M. Léandre Giguère, celui-ci a développé neuf nouveaux terrains dans le parc des maisons mobiles.

Nous utilisons l'eau pour nos propres besoins : comme breuvage, pour la cuisson des aliments, pour l'hygiène du corps, pour le nettoyage des vêtements, pour les besoins sanitaires et enfin, pour la croissance des fleurs et des jardins potagers.

L'eau nous accompagne dans toutes les manifestations de la vie quotidienne. Elle nous désaltère et nous apaise. C'est pourquoi il importe de bien la gérer et d'en assurer la disponibilité et la qualité.

Nous devons maintenir l'interdiction de l'arrosage des pelouses, car le débit de la rivière Béclair est insuffisant et la capacité de traitement de l'usine ne pourra répondre à la demande durant les périodes chaudes de l'été. Nous sollicitons la collaboration des citoyennes et des citoyens pour nous aider pendant les périodes de chaleur et de sécheresse.

Le message suivant a pour but de conscientiser la population au problème de gaspillage de l'eau potable en modifiant son comportement quotidien face à celle-ci, en posant des gestes simples et concrets autour de la maison, à l'extérieur comme à l'intérieur. Pour ce faire, quatre principes (les quatre R) doivent être considérés : la Réduction, la Réparation, le Rattrapage et le Remplacement.

La Réduction consiste en l'élimination de l'usage de quantités superflues d'eau potable, comme par exemple prendre une douche rapide plutôt qu'un bain bien rempli. Le principe de la Réparation s'effectue en s'assurant que la toilette et le robinet ne fuient pas et en les réparant s'ils sont défectueux. Le Rattrapage implique la modification du mécanisme de la toilette, de la douche ou du robinet dans le but de réduire le volume d'eau utilisée lors de la chasse d'eau ou bien de diminuer le débit d'une pomme de douche. Finalement, le Remplacement mène à l'achat de nouveaux appareils à consommation réduite d'eau comme les toilettes à ultra-bas volume ainsi que les machines à laver à axe horizontal.

Ces comportements sont faciles à adopter et peuvent grandement influencer la quantité d'eau potable consommée chaque année. Si chacun fait sa part en adoptant de nouvelles habitudes face à l'usage de l'eau potable, cela fera toute la différence.

Le Festival du gaspillage!

La 30^e campagne de sensibilisation du Programme d'économie d'eau potable bat son plein et vous invite à refuser que votre ville fasse partie de celles qui accueillent le Festival du gaspillage! D'ailleurs, la Ville de Sainte-Marie s'unit au RÉSEAU environnement pour lutter contre le gaspillage d'eau et pour sensibiliser les citoyens à une meilleure gestion de l'eau potable.

En période estivale, l'eau perdue par arrosage excessif et évaporation représente près de la moitié de la quantité d'eau utilisée à l'extérieur ainsi que 75 % de l'eau traitée par les municipalités et payée par les taxes des

contribuables! Économiser l'eau, c'est aussi des économies importantes pour votre ville.

Il est facile pour chacun de faire sa part en posant des gestes simples, tels qu'arroser la pelouse une seule fois par semaine, couvrir la piscine d'une toile solaire pour éviter l'évaporation et utiliser un balai plutôt que le boyau d'arrosage pour nettoyer trottoir et entrée. La collaboration de toutes les Mariveraines et Mariverains est essentielle pour préserver cette importante ressource.

Pour en savoir plus sur les façons d'économiser l'eau potable, consultez le site Internet de RÉSEAU environnement au www.reseau-environnement.com.

Le nouveau HLM de Sainte-Marie a été inauguré officiellement le 12 juin dernier. La Ville de Sainte-Marie a contribué à sa réalisation en fournissant le terrain et en assumant le coût des services publics. Mme Jocelyne Hains, directrice de la direction de l'habitation communautaire de la SHQ, M. Jean-Guy Grenier, M. Rosaire Simoneau, conseiller municipal représentant la Ville de Sainte-Marie et M. René Simard ont procédé à la coupure de ruban protocolaire.



Les dérogations mineures

Pour qu'une municipalité puisse se prévaloir du pouvoir d'accorder des dérogations mineures, deux conditions doivent être respectées :

- constituer un comité consultatif d'urbanisme qui doit fournir un avis sur chaque demande de dérogation mineure;
- adopter un règlement sur les dérogations mineures.

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le comité consultatif d'urbanisme ne possède aucun pouvoir décisionnel; ce pouvoir appartient au conseil municipal.

C'est le fonctionnaire désigné à cette fin par la municipalité, soit l'inspecteur en bâtiment et environnement, qui reçoit les demandes de dérogation mineure. À cette étape, la tâche de celui-ci consiste à vérifier si une demande est recevable compte tenu des dispositions du règlement sur les dérogations mineures. Aucune dérogation mineure ne peut être accordée sur des dispositions relatives à l'usage, à la densité d'occupation du sol et au Code national du bâtiment.

En toute circonstance, une dérogation mineure ne peut être accordée que s'il y a impossibilité de respecter la réglementation. Une dérogation mineure ne peut être soumise ou acceptée pour une question de convenance ou de commodité. De plus, si la demande concerne des travaux en cours ou déjà exécutés, le propriétaire doit avoir obtenu au préalable un permis ou un certificat d'autorisation et doit avoir effectué les travaux de bonne foi.

Une dérogation mineure ne peut être utilisée pour contourner les exigences de la réglementation municipale. Si la réglementation paraît inadéquate, le conseil devrait la modifier plutôt que de toujours accorder des dérogations mineures.

Normalement, il revient au fonctionnaire désigné par la municipalité (inspecteur en bâtiment et environnement) de présenter aux membres du comité consultatif d'urbanisme tous les dossiers de dérogation mineure, celui-ci ayant analysé la

Georges La Rocque
Chef de division
Service d'urbanisme



demande, vérifié la réglementation et visité les lieux dans le but d'avoir une idée plus précise de la demande, si nécessaire.

Le demandeur ou son mandataire, si le comité consultatif d'urbanisme le juge à-propos, peut faire une présentation de son dossier lors d'une réunion du comité consultatif d'urbanisme, et cela, dans le but d'avoir plus de précisions sur le dossier, de clarifier les tenants et aboutissants de la demande. Une fois la présentation faite aux membres, le ou la présidente du comité consultatif d'urbanisme remercie le demandeur et l'invite à se retirer afin de laisser aux membres du comité consultatif d'urbanisme la possibilité d'analyser sa demande et de délibérer entre eux.

Le comité consultatif d'urbanisme vérifiera entre autres si la dérogation mineure demandée portera atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins dans leur droit de propriété et vérifiera également si la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme. De plus, ils vérifieront également si l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande de dérogation mineure. La recommandation du comité consultatif d'urbanisme est remise au conseil municipal qui entérine ou refuse la décision.

Des coûts sont rattachés à cette demande, soit un montant de 250 \$, et ce montant est essentiellement affecté aux publications dans les journaux comme il est exigé par la loi pour une telle demande. Si la dérogation mineure est refusée, la moitié de cette somme, soit 125 \$, est remboursée au demandeur.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme se rencontrent à tous les derniers mardis du mois et les délais pour une demande et l'acceptation de celle-ci varient de six à huit semaines.

Opération pieds pesants

À Sainte-Marie, on ralentit. Nous pouvons dire mission accomplie, car les objectifs fixés au départ devraient être tous atteints. Un bilan final sera dévoilé au grand public vers la fin du mois de septembre. Rappelons-nous les quatre grands objectifs. Tout d'abord, nous voulions optimiser la visibilité policière sur des sites définis comme étant à risque. Accroître la crédibilité et la légitimité des mesures de contrôle, ainsi que la perception du risque d'être arrêté. Pour finaliser le tout, réduire la vitesse et ainsi le nombre potentiel d'accidents.

Eh bien!!! Selon des propos recueillis par tous et chacun, nous pouvons déjà conclure que dans l'ensemble, la vitesse de nos usagers de la route a passablement diminué. Des lectures de vitesse seront prises à la fin du projet, soit au début septembre. Des dizaines d'assignations ont été faites par les policiers sur les sites annoncés. À force d'être constamment visibles, les gens ont donc pris la bonne habitude de ralentir et de respecter les limites de vitesse annoncées. Le marquage sur la chaussée, les panneaux de l'opération, les annonces à la station de radio CHEQ-FM à chaque matin et en fin d'après-midi, l'excellente couverture des différents médias locaux, l'utilisation massive de l'électro radar ont tous contribué à informer, à sensibiliser, à

Guy Cliche
Directeur adjoint
Service de police



faire cheminer les gens à se prémunir de bonnes habitudes de conduite et au respect des limites de vitesse. Ces bonnes habitudes bénéficieront à l'ensemble des Mariverains et sur toutes nos routes, rues et dans nos quartiers résidentiels. Je veux aussi souligner nos partenaires financiers qui ont cru à notre projet, dont la Caisse Desjardins du Centre de la Nouvelle-Beauce pour l'achat des panneaux, le Cinéma Lumière avec le don de laisser-passer, ce qui a été grandement apprécié et publicisé par les gagnants, ainsi que l'ensemble des médias pour l'excellente couverture.

Vos policiers ont grandement contribué à ce succès en étant présents aux assignations et dans leurs relations avec les citoyens. La clé de ce succès est un mélange de toutes les approches : information, sensibilisation, éducation, prévention et détection des infractions. L'un ne va pas sans l'autre, ce que nous appelons une approche globale. Nous continuerons d'être présents sur les différents sites pendant les prochains mois et n'oubliez pas qu'à Sainte-Marie, on ralentit.



Une rafale qui cause bien des dégâts

Le mardi 1^{er} août dernier, vers 21 h 15, une micro-rafale de vent a provoqué beaucoup de dommages dans les secteurs du Développement Caro et de la rue Notre-Dame Sud. Arbres cassés, fils électriques sectionnés, pannes de courant, véhicules endommagés, tables, chaises et auvents déplacés, toit d'une grange arraché et divers dommages aux habitations ont été causés. Quelques dizaines de milliers de dollars de dommage, mais heureusement, pas de blessés. Les pompiers et policiers de la Ville, ainsi que les employés du Service des travaux publics, sont intervenus rapidement pour prendre



les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des résidents et leur prêter main forte. La Ville a d'ailleurs reçu des commentaires positifs des gens du secteur pour la qualité du travail de ses policiers, pompiers et employés municipaux lors de cette intervention.

Bravo pour l'aménagement paysager!

La Ville tient à remercier et à féliciter les résidents et commerçants qui font des efforts notables pour réaliser des aménagements paysagers qui rehaussent l'image de Sainte-Marie, comme l'Inter-Marché de la rue Notre-Dame Sud.

Si certains aménagements attirent particulièrement votre attention, n'hésitez pas à nous faire parvenir une photo au lienmariverain@globetrotter.net.





Jacques Filiatrault
Bibliothécaire

À NOTER :

• **Exposition de Mme Guylène Couette :** ses œuvres seront exposées de septembre à décembre 2006.

• **Club de lecture pour adultes :** Sept rencontres sont prévues pour que vous puissiez échanger avec d'autres lecteurs dans une atmosphère amicale! Au menu : café et grignotines bien sûr, mais aussi échanges, discussions, impressions et... rires! À tous les passionné(e)s de lecture, ne manquez pas ces rendez-vous du cœur et de la raison. Détails au comptoir de prêt de la bibliothèque.

• **Souvenirs de vacances (26 septembre) :** Venez causer avec un vacancier qui revient de la Floride et qui vous parlera de son expérience, soit de Epcot Center, Seaworld, Busch Gardens, Universal Studios, Butterfly World, plage de Hollywood, les bonnes adresses et les moins bonnes, etc.

• **Journées de la culture (dimanche 1^{er} octobre) :** 1) Venez écouter l'auteure Madeleine Drouin discuter autour de son livre récemment publié « Faites que mes parents meurent! ». 2) Suivez l'artiste Guylène Couette qui vous présentera ses tableaux sous forme de jeu. 3) Lisez et écoutez de nombreux auteurs locaux qui causeront des textes affichés sur place. 4) Le Club mariverain de généalogie sera sur place pour vous faire connaître le local servant à la recherche généalogique et pour vous aider à découvrir vos ancêtres beaucerons.

• **Semaine des bibliothèques publiques (17 au 21 octobre) :** 1) Le marché aux puces « Enlivrant » annuel (de 25 ¢ à 2 \$ le livre... une vraie aubaine!). 2) « Une naissance – Un livre » (sac-cadeau gratuit remis favorisant l'éveil à la lecture). 3) Visite des arrière-boutiques de la bibliothèque.

• **Heure du conte :** Les inscriptions se font à la **bibliothèque uniquement**. Les rencontres prévues sont les **22 sept., 6 et 20 oct., 3 et 17 nov., 1^{er} et 15 décembre**. Faites vite, les places sont limitées!

NOUVEAUTÉS

• **Guide de la maison solaire, Edward Mazria, Parenthèses, 2005, 339 p., nombreux dessins et graphiques.** Edward Mazria présente dans ce livre une architecture sereine, alliée à l'environnement, qui prend en compte le paysage, le climat, les matériaux locaux et durables et surtout l'énergie solaire. Le guide de la maison solaire est un ouvrage technique, accessible aux amateurs, qui donne les moyens de réussir un projet de construction « verte ».

• **100 chevaux de légende, Myriam Baran, Solar, 2004, 142 p., nombreux dessins et photos couleurs.** Accompagnant l'homme dans le travail ou dans la fête, le cheval a toujours fasciné par sa personnalité, sa grâce, son impétuosité ou son dévouement au point d'être associé, au Moyen Âge, à l'esprit « chevaleresque ». Ce livre dresse le portrait des cents chevaux les plus fabuleux qui, réels ou rêvés, ont marqué des moments mémorables de l'Histoire, du sport ou des arts.

• **Le courage de Terry Fox, Maxine Trottier, Scholastic, 2005, 30 p., nombreuses photos.** À l'occasion du 25^e anniversaire du Marathon de l'espoir, voici la première biographie autorisée destinée aux enfants de 7 à 11 ans. Terry rêve de traverser le Canada à la course, dans le but d'amasser des fonds pour financer la recherche sur le cancer. Il commence à courir et devient une véritable source d'inspiration pour des milliers de gens. Il réussit à franchir les deux tiers de son parcours avant que le cancer récidive, le contraignant à abandonner.

• **Les aventures du juge Ti, Robert Van Gulik, La découverte, 2004, en 4 volumes.** Ce qui rend les romans de Robert Van Gulik si passionnants, c'est le soin qu'il apporte à planter le décor de ses aventures et à broser le portrait de tous les seconds rôles, qu'ils soient brigands, prostituées, assassins ou honnêtes gens, amoureux transis, propriétaires floués. Car, défenseur de la veuve et de l'orphelin, le juge Ti est d'une incroyable popularité.

CLUB MARIVERAIN DE GÉNÉALOGIE

Important :

Nous sommes à la recherche de « **Le Guide** » (de 1962 à 1980), ancien journal de la région que nous hébergerions au local pour fins de recherches. Toute personne possédant ce journal et voulant en faire don à la bibliothèque est priée de nous contacter au 387-2240. Merci!

S.v.p., veuillez ne pas jeter vos **cartes mortuaires** mais plutôt nous en apporter un exemplaire à la bibliothèque pour que l'on puisse continuer le travail de collection des données pour garder à jour nos différents répertoires. Merci à tous!

Pour toute information concernant la généalogie ou le Club, veuillez contacter un de ses membres, soit Réal Giguère, président (387-2599), Nicole Poulin-Ferland, vice-présidente (387-8233) ou Diane Faucher-Jacques, secrétaire-trésorière (387-5886).



Chantale Faucher, OMA
Greffière adjointe

Voici un bref résumé de certaines décisions prises lors des séances régulières tenues les 3 juillet et 14 août 2006, à savoir :

La Ville a adopté le règlement numéro 1353-2006 amendant le règlement de zonage numéro 700-90 et ses amendements, et plus particulièrement afin de réglementer l'affichage. Les nouvelles dispositions touchent principalement le secteur du centre-ville.

La Ville a adopté le règlement numéro 1354-2006 relatif à l'utilisation de la piste cyclable.

La Ville a adopté le règlement numéro 1355-2006 amendant le règlement numéro 461-87 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Ville.

La Ville a, suite à un concours, procédé à l'embauche de madame Mélanie Marceau à titre de régisseur des programmes au Service des loisirs, culture et vie commu-

nautaire. Nous la félicitons et lui souhaitons la meilleure des chances dans ses fonctions.

La Ville a autorisé les travaux de la dernière phase d'importance concernant l'aménagement du parc Dulac.

La Ville a procédé à l'embauche de quatre (4) brigadières adultes pour l'année scolaire 2006-2007.

La Ville a autorisé les représentants du Club Chasse & Pêche Sainte-Marie inc. à utiliser les terrains adjacents à l'usine des puits afin de réaliser une compétition (drag) d'accélération de motoneiges au cours de la fin de semaine du 19 et 20 août 2006.

Pour obtenir plus de détails ou une version intégrale de ces procès-verbaux, communiquez avec le personnel du Service du greffe et du contentieux.

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 14 août 2006.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée greffière adjointe de la Ville de Sainte-Marie

QUE suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que d'un document complémentaire, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce a approuvé le règlement suivant:

RÈGLEMENT NO	TITRE	DATE D'APPROBATION DE LA MRC
1351-2006	Règlement amendant le règlement de zonage numéro 700-90 et ses amendements, et plus particulièrement afin de modifier certaines dispositions du chapitre 4 (usages permis dans les cours avant, latérales et arrière), du chapitre 6 (situation des espaces de stationnement) et du chapitre 27 (habitations multifamiliales)	2006-07-26

L'avis de conformité de la MRC de La Nouvelle-Beauce ayant pour effet l'entrée en vigueur des dispositions stipulées au règlement ci-haut mentionné.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents au bureau de la municipalité aux heures normales d'ouverture.

Donné à Ville de Sainte-Marie, ce 14 août 2006.

Chantale Faucher, OMA, Greffière adjointe.

